

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

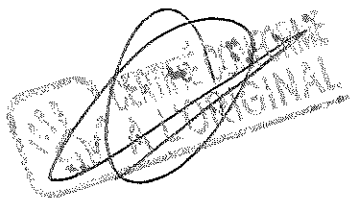
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 05122

Numéro SIREN : 505 235 143

Nom ou dénomination : FINANCIERE OGIC

Ce dépôt a été enregistré le 10/09/2018 sous le numéro de dépôt 34316



FINANCIERE OGIC SAS

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2017

	Pages
<u>FICHE SIGNALÉTIQUE</u>	
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
. Etats de synthèse	
. Bilan au 31 décembre 2017	
- Actif	1
- Passif	2
. Compte de résultat de l'exercice	3
. Détail des produits et charges exceptionnels	4
. Annexe	
. Liste des informations spécifiques à l'annexe	5 à 6
. Note introductive	7
. Méthodes comptables appliquées	8 à 12
. Mouvements de l'actif immobilisé	13
. Mouvements des amortissements de l'actif immobilisé	14
. Tableau des provisions et des dépréciations	15
. Détail des charges à payer et des produits à recevoir	16
. Etat des créances et dettes	17
. Ventilation du chiffre d'affaires	18
. Tableau des filiales et participations	19
. Eléments relevant de plusieurs postes de bilan	20
. Quotes-parts de résultats sur opérations en commun	21 à 22
. Ventilation de l'impôt sur les sociétés	23
. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	24
. Tableau de variation des capitaux propres	25

Nom de la société	:	FINANCIERE OGIC SAS
Forme	:	Société par actions simplifiée
Capital	:	18.243.324 euros divisés en 18.243.324 actions au nominal de 1 euro chacune
Siège social	:	58, avenue Edouard Vaillant 92.100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Téléphone	:	01.55.20.31.31
Activité	:	Prise de participations, par acquisition, souscription ou apport au capital de toutes sociétés existantes ou à créer, la gestion de portefeuille de valeurs mobilières pour son propre compte, l'intermédiation financière, l'apport d'affaires, l'ingénierie et le conseil en matière financière. Le conseil, l'assistance administrative, comptable, financière, informatique et autre apportée notamment aux filiales, la gestion d'exploitation.
Date de création	:	4 juillet 2008
N° SIRET	:	505 235 143 00029 Code APE: 6420 Z
N° R.C.S.	:	NANTERRE RCS 505 235 143 (2008 B 05122)
Date d'arrêt des comptes	:	31 décembre
Commissaires aux comptes	:	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers 92.200 Neuilly sur Seine

ETATS DE SYNTHESE

ANNEXE

RUBRIQUES DE L'ACTIF Identification des comptes	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette au 31.12.2017	Valeur nette au 31.12.2016
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
. Concessions, brevets et droits similaires				
. Malls techniques de fusion				
. Autres Immobilisations Incorporelles	770 365,98	342 450,00	427 915,98	368 612,60
Immobilisations corporelles				
. Terrains				
. Constructions	244 138,03	35 606,44	208 531,59	226 357,55
. Installations techniques, matériel et outillage industriel				
. Autres Immobilisations corporelles	728 543,90	95 828,96	632 714,94	602 557,68
. Immobilisations en cours	429 309,98		429 309,98	3 108,09
Immobilisations financières				
. Titres de participation	15 294 805,92	245,30	15 294 560,62	15 294 523,62
. Malls techniques de fusion	20 754 342,00		20 754 342,00	20 754 342,00
. Créances rattachées à des participations	29 657 362,11		29 657 362,11	24 695 101,79
. Prêts				
. Dépôts de garantie	2 000,00		2 000,00	
Total de l'actif immobilisé	67 880 887,92	474 130,70	67 406 737,22	61 944 803,33
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
. En cours de production de services				
Avances et acomptes versés	157 683,53		157 683,53	47 761,23
Comptes clients				
. Clients ordinaires	1 379 128,67		1 379 128,67	185 783,86
. Clients douteux				
. Clients, factures à établir	13 752 436,09		13 752 436,09	11 086 433,40
Autres créances	1 682 486,99		1 682 486,99	2 255 903,83
Trésorerie				
. Actions propres	1 609 591,89		1 609 591,89	1 938 792,36
. Valeurs mobilières de placement				
. Disponibilités	193 265,31		193 265,31	759 323,40
Total de l'actif circulant	18 774 592,48		18 774 592,48	16 273 998,08
Charges constatées d'avance	189 593,57		189 593,57	154 148,15
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecart de conversion actif				
TOTAL DE L'ACTIF	86 845 053,97	474 130,70	86 370 923,27	78 372 749,56

RUBRIQUES DU PASSIF	Exercice 2017 (12 mois)	Exercice 2016 (12 mois)
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (dont versé : 18.000.000 euros)	18 243 324,00	18 243 324,00
Prime d'émission		
Ecart de réévaluation		
Réserves et report à nouveau		
. Réserve légale	1 824 332,40	1 824 332,40
. Réserves indisponibles	431 676,00	431 676,00
. Autres réserves	48 725 007,95	41 063 620,11
. Report à nouveau	312 633,20	247 500,00
Résultat net de l'exercice	2 394 629,29	9 668 153,48
Provisions réglementées	1 155 815,08	1 155 815,08
Total des capitaux propres	73 087 417,92	72 634 421,07
PROVISIONS		
Provisions pour risques	567 034,00	669 381,00
Provisions pour charges		
Total des provisions	567 034,00	669 381,00
DETTES		
Dettes financières		
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Dettes rattachées à des participations	69 891,66	31 810,02
. Autres dettes financières	172 928,00	13 599,00
Acomptes reçus		
Dettes fournisseurs		
. Fournisseurs ordinaires	698 822,56	903 387,16
. Fournisseurs, factures non parvenues	156 681,15	90 866,18
Dettes fiscales et sociales		
. Comptes du personnel	1 650 768,32	813 147,00
. Organismes sociaux	1 073 919,86	768 855,89
. Etat, impôts et taxes	8 869 750,41	2 439 137,85
Autres dettes	23 709,39	8 144,59
Produits constatés d'avance		
Total des dettes d'exploitation	12 716 471,35	5 068 947,49
Ecart de conversion passif		
TOTAL DU PASSIF	86 370 923,27	78 372 749,56

Nature des opérations	Exercice 2017 (12 mois)	Exercice 2016 (12 mois)
Ventes de marchandises		
Production vendue - biens		
Production vendue - services	11 435 042,00	9 655 433,16
Chiffre d'affaires	11 435 042,00	9 655 433,16
Production stockées		
Subvention d'exploitation		2 000,00
Reprise de provisions - transfert de charges	1 968 392,70	830 423,65
Autres produits	7,06	19,31
Produits d'exploitation	13 403 441,76	10 487 876,12
Achats de marchandises (droits de douane)		
Variation de stocks (marchandises)		
Achats matières et fournitures		
Variation de stocks (matières et fournitures)		
Autres achats et charges externes	5 593 915,86	3 432 968,40
Impôts et taxes	248 726,22	248 581,87
Salaires et traitements	5 860 825,05	4 195 669,47
Charges sociales	2 588 289,50	1 894 555,31
Dotations de l'exercice		
. Amortissements des immobilisations	276 325,60	182 454,84
. Provisions sur actif circulant		
. Provisions pour risques et charges		
. Autres charges	37,44	36,32
Charges d'exploitation	14 563 919,57	9 952 246,21
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 160 477,81)	535 629,91
Bénéfice attribué ou perte transférée	259 014,85	128 784,17
Perte supportée ou bénéfice transféré	49 636,07	33 039,83
. Produits financiers de participation	2 008 575,10	9 195 886,00
. Autres intérêts et produits assimilés	382 308,00	510 828,00
. Reprise sur provisions et transferts de charges		
. Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	2 400 883,10	9 706 714,00
. Dotations financières aux amortissements et provisions		
. Intérêts et charges assimilés	23,01	110,81
. Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	23,01	110,81
RESULTAT FINANCIER	2 400 858,08	9 706 603,39
RESULTAT COURANT	1 449 758,08	10 337 957,64
. Produits exceptionnels sur opérations de gestion	30 363,18	794,41
. Produits exceptionnels sur opération en capital	6,00	8,00
. Reprises sur provisions et transferts de charges	386 946,00	521 766,00
Total des produits exceptionnels	417 314,18	522 568,41
. Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	387 517,35	735 340,57
. Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 444,80	8,00
. Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	284 588,00	228 491,00
Total des charges exceptionnelles	653 550,95	963 839,57
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(236 246,77)	(441 271,16)
. Participation des salariés aux résultats		
. Impôt sur les bénéfices	(1 181 117,00)	228 533,00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 394 629,29	9 668 153,48
Total des produits	16 480 651,89	20 845 922,70
Total des charges	14 086 022,60	11 177 789,22

	Charges Exceptionnelles	Produits Exceptionnels
Opérations de l'exercice		
. Contraventions de la circulation	669	
. Cotisations GSC - Années 2015 & 2016	37 648	
. Valeur nette comptable des immobilisations mises au rebut	1 440	
. Valeur nette comptable des Immobilisations cédées	5	
. Prix de cession des Immobilisations cédées		5
. Valeur nette comptable des actions gratuites attribuées	329 200	
. Provision / Reprise de provision sur actions propres détenues	284 599	386 946
. Provision pour contentieux prud'homal		
. Provision pour redressement fiscal (taxe sur les salaires 2012)		
. Remboursement des frais de procédure (Fraude au RIB)		12 912
. Indemnités perçues (litige prud'homal)		3 180
. Intérêts moratoires perçus		14 271
Sous-total	653 561	417 314
Opérations antérieures		
. Régularisation de charges antérieurs		
. Conséquences de la vérification fiscale (Exercices 2012 à 2014)		
. Régularisation IS suite à vérifications fiscales de filiales		
Sous-total		
Total général	653 561	417 314

N°	DESIGNATION DES INFORMATIONS	OBSERVATIONS
1	Note introductive Règles et méthodes comptables	Règles et méthodes comptables
2	Dérogations, modifications ou non-respect des règles et des méthodes comptables	Non applicable
3	Informations générales Commentaires sur les immobilisations incorporelles	Note n° 1
4	Modalités d'amortissement des primes de remboursement d'emprunts	Non applicable
5	Méthode de calcul des amortissements	Notes n° 2 et 3
6	Motif des reprises exceptionnelles d'amortissements	Non applicable
7	Mouvements de l'actif immobilisé	Pages 13 et 14 - Notes n° 1 à 4
8	Méthodes de réévaluation utilisées	Non applicable
9	Traitement comptable des écarts de conversion	Non applicable
10	Etat des créances et des dettes	Page 17 - Notes n° 5 et 8
11	Créances et dettes représentées par des effets de commerce	Non applicable
12	Méthodes de calcul des provisions	Notes n° 3, 5 et 22
	Produits et charges imputables à un autre exercice :	
13	- Produits constatés d'avance	Note n° 14
14	- Charges constatées d'avance	Note n° 6
15	Charges à payer et produits à recevoir - Charges à payer	Annexe au tableau des provisions Page 16
16	- Produits à recevoir	Page 16
17	Dettes garanties par des sûretés réelles	Note n° 10
	Montant des engagements financiers	
18	- Opérations de crédit-bail	Non applicable
19	- Autres engagements	Note n° 10

N°	DESIGNATION DES INFORMATIONS	OBSERVATIONS
20	Informations concernant les sociétés Incidence des derniers prix de marché connus sur l'évaluation des éléments tangibles de l'actif circulant figurant au bilan	Non applicable
21	Liste des filiales et des participations	Note n° 9 - Page 19
22	Composition du capital social	Note n° 7
23	Parts bénéficiaires émises par la société	Non applicable
24	Intégration des comptes annuels dans le cadre d'une consolidation	Note n° 18
25	Opérations concernant les entreprises liées	Notes n° 12 et 25 Page 20
26	Engagements pris en matière de pensions et de retraites	Note n° 19
27	Avances et crédits alloués aux dirigeants	Non applicable
28	Rémunérations des organes de direction	Note n° 11
29	Obligations convertibles	Non applicable
30	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Annexe - Page 23
31	Ventilation du chiffre d'affaires	Note n° 12 - Page 18
32	Ventilation de l'effectif moyen	Note n° 15
33	Dispositions fiscales ayant affecté le résultat	Note n° 17
34	Indication des accroissements et des allègements de la dette future d'impôt	Annexe - Page 24

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**Concernant la société :**

Il n'y a pas eu de faits significatifs affectant la société au cours de l'exercice.

Concernant l'activité :

L'activité de la société au cours de l'exercice écoulé s'est résumée à la fourniture de services à ses filiales et sous filiales.

Concernant les règles et méthodes :

Le mail de confusion technique antérieurement comptabilisé en immobilisations incorporelles a été reclassé en immobilisations financières afin d'être rattaché au sous-jacent concerné (titres de participations OGIC SA). Ce changement de méthode est prospectif.

Evénements significatifs postérieurs à l'arrêt des comptes :

Il n'y a eu aucun événement postérieur à l'arrêt des comptes.

Comparabilité d'un exercice à l'autre :

Il n'y a aucun problème de comparabilité d'un exercice à l'autre. Les deux derniers exercices ont eu une durée de 12 mois chacun.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice 2017 (du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017) de l'entreprise ont été établis en tenant compte des règles et méthodes comptables suivantes et annexées au tableau joint :

Hypothèses de base

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- . Continuité de l'exploitation ;
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- . Indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

Règles d'établissement et de présentation

Les comptes annuels sont établis conformément à la législation française en vigueur, résultant du règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999 et des modifications introduites par les règlements postérieurs et applicables au 31 décembre 2017.

Méthode d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'entrée de l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

o o o

Note n° 1 - Eléments incorporels

Cette rubrique enregistre les éléments suivants :

- . Les logiciels informatiques pour un montant de 770.365,98 euros.

En 2016, la société s'est dotée d'un nouvel outil-métier. Il a été décidé d'amortir ce logiciel sur une durée de 3 ans.

Les autres logiciels sont amortis sur une durée d'un an.

Ces éléments sont amortis linéairement avec application de la règle du "prorata temporis".

Le mail de confusion technique a été reclassé en immobilisations financières (cf note n°3)

Note n° 2 - Immobilisations corporelles

Cette rubrique enregistre les éléments suivants :

- . Les agencements et installations
- . Le matériel de bureau et informatique
- . Les œuvres d'art
- . Les immobilisations en cours

Ces éléments sont amortis linéairement avec application de la règle du "prorata temporis" sur les durées suivantes :

- | | |
|---|------------------|
| . Les agencements et installations | 10 ans |
| . Le matériel de bureau et informatique | 3 ans |
| . Les œuvres d'art | Non amortissable |
| . Les immobilisations en cours | Non amortissable |

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

La ventilation par composants n'est appliquée que pour les immobilisations présentant une valeur significative.

Sur l'exercice 2017, le principe de ventilation par composants n'a pas trouvé à s'appliquer, les valeurs n'étant pas significatives.

Aucune dépréciation d'immobilisation n'est constatée.

Note n° 3 - Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, frais d'accessoires inclus.

- | | |
|---|---------------------|
| . Titres de participations..... | 14.138.990,84 euros |
| . Frais d'acquisition des titres de participations..... | 1.155.815,08 euros |
| . Mais techniques consécutifs à des transmissions universelles de patrimoine..... | 20.754.342,00 euros |
| . Créances rattachées à des participations..... | 29.857.382,11 euros |

Lorsque la valeur d'inventaire des titres et / ou créances rattachées déterminée par référence notamment aux capitaux propres de la société concernée, sa rentabilité et ses perspectives futures est inférieure à la valeur d'achat comptabilisée, une dépréciation est constituée pour la différence.

Au 31 décembre 2017, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

La méthode dérogatoire fondée sur la valeur d'équivalence n'a pas été retenue.

Les frais d'acquisition des titres de participation ont fait l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans calculé prorata temporis.

Le mail de confusion technique est rattaché au sous-jacent concerné (titres de participations OGIC SA)

Note n° 4 - Mouvements ayant affectés l'actif immobilisé

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice sont reproduits aux tableaux "mouvements de l'actif immobilisé" annexés aux pages 13 et 14.

Aucune réévaluation n'a été effectuée au niveau des postes d'actif immobilisé .

Note n° 5 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale .

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur effective à la date d'inventaire s'avère inférieure à la valeur nominale.

Au 31 décembre 2017, aucune dépréciation des créances clients n'a été constatée.

Note n° 6 - Comptes de régularisation-actif

Les comptes de régularisation-actif comprennent :

. les charges constatées d'avance pour un montant de 189.593,57 euros.

Note n° 7 - Capitaux propres

Le capital social est composé de 18.243.324 actions de 1 euro chacune .

Aucun mouvement affectant le capital social n'est intervenu au cours de cet exercice .

Le montant des capitaux propres intègre l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition de titres. Ces frais sont amortis sur 5 ans prorata temporis. Le montant des amortissements dérogatoires au 31 décembre 2017 s'élève à 1.155.815,08 euros.

La variation des capitaux propres est reproduite en annexe à la page 25.

Note n° 8 - Dettes

Les dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale et représentent les sommes restant dues :

- . aux établissements de crédit
- . aux fournisseurs
- . aux personnel, organismes sociaux et fiscaux
- . aux divers autres créanciers de l'entreprise

Note n° 9 - Filiales et participations

La liste des filiales et participations est reproduite à la page 19.

Note n° 10 - Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagement hors bilan au 31 décembre 2017.

Note n° 11 - Rémunération des organes de direction

La rémunération de la Présidence a été comptabilisée conformément à la décision des associés.

Note n° 12 - Ventilation du chiffre d'affaires

Les prestations de service correspondent à la facturation de frais de siège mensuelle auprès des filiales et sous filiales du groupe.

Ces prestations sont le reflet des coûts administratifs supportés par FINANCIERE OGIC SAS tout au long de l'exercice.

La ventilation du chiffre d'affaires est annexé à la page 18.

Note n° 13 - Quotes-parts sur opérations faites en commun

Les résultats des filiales et participations sont constatés dans les conditions suivantes :

Sociétés de capitaux et sociétés civiles soumises à l'impôt sur les sociétés

Les produits financiers sont enregistrés l'année de distribution des dividendes décidée par l'assemblée générale des associés de l'entité.

Sociétés civiles transparentes ou translucides

Quote-part de résultats reconnues, selon dispositions statutaires, soit l'année de réalisation des résultats, soit l'année d'affectation des résultats aux associés.

Le détail des quotes-parts sur opérations faites en commun est annexé aux pages 21 et 22.

Note n° 14 - Comptes de régularisation - passif

Aucun produit constaté d'avance n'a été comptabilisé au 31 décembre 2017.

Note n° 15 - Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif se ventile de la manière suivante :

- 3 cadres dirigeants
- 24 cadres
- 12 employés

Note n° 16 - Produits financiers

Ce poste est composé :

- des intérêts rémunérant les comptes courants d'associés :

Le taux de 1,67% retenu pour la rémunération des comptes courants correspond au taux effectif moyen pratiqué par les banques pour des prêts à taux variables aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans (taux maximum autorisé par l'administration fiscale).

- des dividendes perçus de la société OGIC SA pour un montant de 2.008.575 €

Note n° 17 - Dispositions fiscales ayant affecté le résultat

La société Financière OGIC SAS a constitué avec ses filiales et ses sous filiales un groupe fiscal.

La convention d'intégration fiscale a été signée et est entrée en vigueur le 1er août 2006.

Au 31 décembre 2017, ce groupe fiscal est composé des filiales et sous-filiales suivantes :

- OGIC SA
- OGIC Ile de France Ouest SAS
- OGIC Ile de France Ouest Nord SAS
- OGIC Ile de France Ouest Sud SAS
- OGIC Ile de France Est SAS
- OGIC Immobilier d'entreprise SAS
- OGIC Grands projets et Innovations SAS
- OGIC Méditerranée SAS
- OGIC Lyon Rhône-Alpes SAS
- OGIC Savoie-Léman SAS
- OGIC Aménagement SAS
- OGIC Aménagement Alpes SAS
- OGIC Aménagement Méditerranée SAS
- OGIC Services SAS
- MBO SAS
- ATEOM SAS

La société Financière OGIC, société mère du groupe, s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés, du précompte et de l'imposition forfaitaire annuelle en application des dispositions des articles 223 A du Code Général des Impôts.

La durée d'application de cette option est de 5 ans et a été reconduite tacitement jusqu'au 31 décembre 2017.

Pendant toute la durée de l'option, il a été retenu le principe de la neutralité par lequel les filiales doivent constater dans leurs comptes pendant toute la durée d'intégration dans le groupe une charge ou un produit d'impôt analogue à celui qu'elles auraient constaté si elles n'avaient pas été intégrées.

L'impôt brut du groupe s'élève à 11.261.909 euros pour l'exercice. Il aurait été de 12.227.498 euros en l'absence d'intégration fiscale.

L'économie d'impôt généré en 2017 par l'intégration fiscale est de 965.589 euros.

Au 31 décembre 2017, il n'y a plus de déficits restants à reporter si l'entreprise avait été imposée séparément.

L'impôt correspond à l'application du taux en vigueur soit 33 1/3%.

Note n° 18 - Intégration des comptes annuels dans le cadre d'une consolidation

Les comptes de la société Financière OGIC SAS clos au 31 décembre 2017 sont consolidés au sein de la société DENTRESSANGLE INITIATIVES SAS selon la méthode de l'intégration globale.

Note n° 19 - Engagements pris en matière de pensions et retraites

Les indemnités de départ à la retraite au 31 décembre 2017 ont été évaluées à 240.581 euros. Pour mémoire, au 31 décembre 2016, l'engagement s'élevait à 190.777 euros.

Il a décidé de retenir la méthode actuarielle qui consiste à se baser sur l'estimation des prestations futures probables. Les paramètres essentiels suivants ont été retenus :

- . La convention collective des promoteurs constructeurs,
- . L'âge des salariés, leur ancienneté dans l'entreprise, et l'âge légal de départ à la retraite,
- . Le salaire moyen mensuel,
- . L'âge de fin d'activité retenu est de 65 ans pour l'ensemble du personnel.
- . La probabilité de poursuite de leur activité au sein de l'entreprise et de leur survie dont le calcul est basé sur l'espérance de vie selon la table de mortalité réglementaire (TV 88 / 90).
- . Le taux de rotation du personnel étant non significatif (personnel stable).
- . Profil de carrière retenu 1,5% pour l'ensemble du personnel.
- . Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds retenu est de 1,3% (inflation comprise).

Les engagements ne sont pas comptabilisés.

Note n° 20 - Changement de méthodes

Hormis, les changements énoncés dans les faits significatifs de l'exercice, il n'y a pas eu d'autres changements de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Aucun autre changement susceptible d'altérer la compréhension des comptes et de l'évolution pour le lecteur n'est intervenu par rapport au précédent exercice (options fiscales, corrections d'erreurs, etc...)

Note n° 21 - Actions propres

Les actions propres acquises pour couvrir des plans de stocks-options et d'actions gratuites présents ou à venir sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement. Les autres actions propres sont comptabilisées en immobilisations financières.

A la clôture de l'exercice, une provision est comptabilisée afin de faire face à la sortie de ressources probable liée à la levée de ces options ou à l'attribution de ces actions gratuites.

Conformément au plan en vigueur, il a été décidé d'attribuer 100.540 actions gratuites prélevées sur les actions propres détenues (cf. note n° 22).

Au 31 décembre 2017, la société possède 491.580 actions pour un montant global de 1.608.591,89 euros.

Note n° 22 - Plan d'attribution d'actions gratuites

La société a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites (AGA) pour les dirigeants du groupe.

675.000 actions pourront être souscrites par les dirigeants du groupe. Ces actions gratuites sont attribuées par tranche de 135.000 actions. Ces tranches sont échelonnées de 2016 à 2018. L'attribution de ces actions est soumise à des conditions de présence et de performance financière du groupe.

Par décision de l'assemblée générale du 26 juin 2016, il a été décidé d'attribuer définitivement 157.880 actions gratuites correspondant :

- tranche 2 : 22.880 actions (solde)
- tranche 3 : 135.000 actions

Par décision de l'assemblée générale du 30 juin 2017, il a été décidé d'attribuer définitivement 100.540 actions gratuites.

Au 31 décembre 2017, une provision pour risques et charges de 554.134 euros est comptabilisée, elle est destinée à couvrir la sortie probable de ressources pour chacune des tranches du plan, en fonction de la probabilité d'atteinte des conditions de présence et de performance d'une part et du prorata de service rendu d'autre part.

Note n° 23 - Transactions avec les parties liées

Il n'y a pas eu de transactions avec les parties liées au cours de l'exercice qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

Nature des immobilisations	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Transfert	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
. Fonds commercial					
. Logiciels informatiques	508 895,48	261 470,50			770 365,98
	508 895,48				770 365,98
Immobilisations corporelles					
. Terrains					
. Aménagements des terrains					
. Constructions					
. Agencements des constructions					
. Installations techniques, matériel et outillage industriel					
. Agencements divers et installations	237 923,41	6 214,62			244 138,03
. Matériel de transport	4 832,40	1 771,20			6 603,60
. Matériel et mobilier de bureau					
- Matériel de bureau	111 283,02	23 743,46		3 371,50	131 654,98
- Mobilier de bureau	98 187,30				98 187,30
- Oeuvres d'art	435 898,02	56 200,00			492 098,02
	645 368,34	79 943,46		3 371,50	721 940,30
. Immobilisations en cours	3 108,09	426 201,89			429 309,98
	891 232,24	514 131,17		3 371,50	1 401 991,91
Immobilisations financières					
. Autres participations	15 294 768,92	42,00		5,00	15 294 805,92
. Créances rattachées à des participations	24 895 101,79	14 418 427,87		9 456 167,55	29 657 362,11
. Parts de fusion	20 754 342,00				20 754 342,00
. Prêts		2 000,00			2 000,00
. Autres immobilisations (dépôts de garantie)					
	60 745 103,71	14 420 469,67		9 456 172,55	65 708 510,03
Total	62 145 231,43	14 934 601,04		9 459 544,05	67 660 287,92

Amortissements	Cumuls au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumuls à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
. Fonds commercial				
. Logiciels Informatiques	140 282,88	202 167,12		342 450,00
	140 282,88	202 167,12		342 450,00
Immobilisations corporelles				
. Terrains				
. Aménagements des terrains				
. Constructions				
. Agencements des constructions				
. Installations techniques, matériel et outillage industriel				
. Agencements divers et installations	11 565,86	24 040,58		35 606,44
. Matériel de transport	195,28	1 583,40		1 778,68
. Matériel et mobilier de bureau				
- Matériel de bureau	37 988,78	38 715,41	1 931,90	74 772,29
- Mobilier de bureau	9 459,00	9 818,99		19 277,99
- Œuvres d'art				
	47 447,78	48 534,40	1 931,90	94 050,28
. Immobilisations en cours				
	59 208,92	74 158,38	1 931,90	131 435,40
Immobilisations financières				
Titres de participation				
Prêts				
Autres immobilisations (dépôts de garantie)				
Total	199 491,80	276 325,50	1 931,90	473 885,40

Nature des provisions et dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
. Provisions pour investissement (art. 237 BIS A-II)				
. Provision pour hausse des prix	1 155 815,08			1 155 815,08
. Amortissements dérogatoires				
. Autres provisions réglementées				
	1 155 815,08			1 155 815,08
Provisions				
. Provisions pour litiges	12 900,00			12 900,00
. Provisions pour garanties données aux clients				
. Provisions pour pertes sur marchés à terme				
. Provisions pour amendes et pénalités				
. Provisions pour pertes de change				
. Provisions pour pensions et obligations similaires				
. Provisions pour impôts				
. Provisions pour renouvellements des immobilisations				
. Provisions pour grosses réparations				
. Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
. Autres provisions pour risques et charges	656 481,00	284 599,00	386 946,00	554 134,00
	669 381,00	284 599,00	386 946,00	567 034,00
Dépréciations				
Sur immobilisations				
. Incorporelles				
. Corporelles				
. Titres mis en équivalence				
. Titres de participation	245,30			245,30
. Autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
	245,30			245,30
Total	1 825 441,38	284 599,00	386 946,00	1 723 094,38
Dont dotations et reprises				
		D'exploitation		
		Financières		
		Exceptionnelles	284 599,00	386 946,00
Dont montants repris parce qu'utilisés			386 946,00	

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles.....	
Autres emprunts obligataires.....	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.....	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	156 681,15
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	
Dettes fiscales et sociales.....	2 451 271,00
Autres dettes.....	
Total.....	2 607 952,15

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations.....	
Autres immobilisations financières.....	
Créances clients et comptes rattachées.....	13 752 436,09
Autres créances.....	
Total.....	13 752 436,09

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif Immobilisé			
. Créances rattachées aux participations	29 657 362,11	29 657 362,11	
. Prêts			
. Autres immobilisations financières	2 000,00		2 000,00
De l'actif circulant			
. Clients douteux ou litigieux			
. Autres créances clients	15 131 564,76	15 131 564,76	
. Créances représentatives de titres prêtés			
. Personnel et comptes rattachés	27 463,00	27 463,00	
. Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 607,21	7 607,21	
. Etat et autres collectivités publiques			
- Impôts sur les bénéfices			
- Taxe sur la valeur ajoutée	137 116,22	137 116,22	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	146 816,00	146 816,00	
- Divers			
. Groupe et Associés	1 301 718,00	1 301 718,00	
. Débiteurs divers	61 766,56	61 766,56	
. Charges constatées d'avance	189 593,57	189 593,57	
Total des créances	46 663 007,43	46 661 007,43	2 000,00
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d'un an à l'origine				
. Emprunts et dettes financières divers (1) et (2)				
. Fournisseurs et comptes rattachés	855 503,71	855 503,71		
. Personnel et comptes rattachés	1 650 768,32	1 650 768,32		
. Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 073 919,86	1 073 919,86		
. Etat et autres collectivités publiques				
- Impôts sur les bénéfices	6 106 031,00	6 106 031,00		
- Taxe sur la valeur ajoutée	2 553 785,98	2 553 785,98		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts, taxes et assimilés	209 933,43	209 933,43		
. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
. Groupe et associés (2)	242 819,66	242 819,66		
. Autres dettes	23 709,39	23 709,39		
. Produits constatés d'avance				
Total des dettes	12 716 471,35	12 716 471,35		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Montant des dettes contractées auprès des associés personnes physiques

a) Répartition par secteur d'activité :

	Montant
- Locations à des entités du Groupe.....	
- Travaux supplémentaires facturés.....	
- Frais de siège et de structure.....	10 862 750
- Production de biens.....	
- Autres produits annexes.....	572 292
Total	11 435 042

a) Répartition par marchés géographiques :

	Montant
- France	11 435 042
- Export	-
Total	11 435 042

Désignation des titres	Valeur comptable des titres détenus			Informations financières					
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quota-part du capital (en %)	Résultat du dernier exercice clos	Montant des créances	Chiffres nets consolidés (exercice clos)
- Sociétés de capital et sociétés civiles associées :									
- Filiales à l'étranger :									
OGIC SA	14 100 044,46		14 100 044,46	3 702 000,00	48 000 133,00	100,00%	10 071 072,50	20 180 547,00	2 000 070,10
OGIC AMBAGNEMENT SAS	245,30	245,30	0,00	30 110,00	(250 904,94)	0,04%	(10 000,00)	-	-
SARL PROFIN	0,21		0,21	30 000,00	(89 278,02)	0,04%	(10 000,00)	-	-
SAS OGIC TRANSACTION	10,34		10,34	35 112,35	(100 100,27)	0,04%	(70 451,40)	-	-
SAS MEDIO	7,03		7,03	30 200,00	(100 277,43)	0,04%	(200 000,00)	-	-
SAS ATEOM	30 000,00		30 000,00	30 000,00	(1 110 700,07)	100,00%	(442 000,00)	1 151 700,00	-
- Sociétés civiles françaises :									
- SCI MONTELOUE REPUBLIQUE	1,00		1,00	1 000,00	12 074,51	0,10%	12 074,51	20,10	-
- SCI EVRY VILLE POSTE	1,00		1,00	100,00	(717,00)	1,00%	(717,00)	-	-
- SCI VILLENEUVE GALLIEM	2,00		2,00	200,00	(3 400,71)	1,00%	(3 400,71)	-	-
- SCI AUX NOTRE DAME DE LA MERCI	1,00		1,00	100,00	12,87	1,00%	12,87	-	-
- SCI BONDY - RUE JULES GUESDE	1,00		1,00	100,00	1 270,72	1,00%	1 270,72	4,20	-
- SCI GONNESSE ILOT CENTRAL	2,00		2,00	200,00	(20 070,10)	1,00%	(20 070,10)	-	-
- SCI VANVES 20 REPUBLIQUE	2,00		2,00	200,00	(800,04)	1,00%	(800,04)	-	-
- SCI OGIC SOULOGNE 52-59 RUE THIERS	2,00		2,00	200,00	(10 000,00)	1,00%	(10 000,00)	-	-
- SCI MONTREUIL J.J. NOUBEAU	2,00		2,00	200,00	(10 000,00)	1,00%	(10 000,00)	-	-
- SCI SOULOGNE 48 RUE ADRESSEAU	2,00		2,00	200,00	(17 000,00)	1,00%	(17 000,00)	-	-
- SCI MARSEILLE HIPPOCENE 1	2,00		2,00	200,00	(30 000,00)	1,00%	(30 000,00)	11 043,04	-
- SCI MARSEILLE HIPPOCENE 3	1,00		1,00	200,00	(470 340,30)	1,00%	(470 340,30)	4 701,30	-
- SCI PARIS 42-44 ORPILA	2,00		2,00	200,00	(700,00)	1,00%	(700,00)	-	-
- SCI LA CRAU PATRIMOINE - LOGEMENTS SOCIAUX	2,00		2,00	200,00	210 004,43	1,00%	210 004,43	3 400,00	-
- SCI LYON 2 ST-JOSEPH	2,00		2,00	200,00	774 070,57	1,00%	774 070,57	7 740,12	-
- SCI SOURO LA REINE - AV. MARGOTTIN	2,00		2,00	200,00	(48 111,01)	1,00%	(48 111,01)	304,00	-
- SCI MARSEILLE 20 RD VERNET	2,00		2,00	200,00	1 300 000,00	1,00%	1 300 000,00	12 700,00	-
- SCI MARSEILLE 74 AVENUE DE LA JARRE	2,00		2,00	200,00	48 000,00	1,00%	48 000,00	480,00	-
- SCI ONLY 14 RUE MARECHAL JOFFRE	2,00		2,00	200,00	70 107,20	1,00%	70 107,20	20 047,00	-
- SCI LYON 8 BATAILLE	2,00		2,00	200,00	(50 141,01)	1,00%	(50 141,01)	1 700,00	-
- SCI FRANCONVILLE BEL AIR	2,00		2,00	200,00	80 000,00	1,00%	80 000,00	10 141,01	-
- SCI PARIS 67 RUE PETIT	2,00		2,00	200,00	(100 100,00)	1,00%	(100 100,00)	10 000,00	-
- SCI PARIS VILLA BRUNE	2,00		2,00	200,00	(50 000,00)	1,00%	(50 000,00)	0,00	-
- SCI LA COTAT GAROUTIER 1	2,00		2,00	200,00	0,00	1,00%	0,00	-	-
- SCI LA COTAT GAROUTIER 2	2,00		2,00	200,00	0,00	1,00%	0,00	-	-
- SCI LA COTAT GAROUTIER 3	2,00		2,00	200,00	0,00	1,00%	0,00	-	-
- SCI LA COTAT GAROUTIER 4	2,00		2,00	200,00	0,00	1,00%	0,00	-	-
- SCI LA COTAT GAROUTIER 5	2,00		2,00	200,00	0,00	1,00%	0,00	-	-
- SCI CHISTY LE ROI ZAC HTES BORNES LOT 5A	2,00		2,00	200,00	47 307,04	1,00%	47 307,04	10 000,00	-
- SCI PARIS 12 RUE DE POLY	2,00		2,00	200,00	0,00	1,00%	0,00	7 000,00	-
- SCI 6TE POY LES LYON 70 AVENUE FOCH	2,00		2,00	200,00	1 000 700,00	1,00%	1 000 700,00	10 100,00	-
- SCI OGIC PARIS GERTY ARCHIMEDE	2,00		2,00	200,00	14 470 040,00	1,00%	14 470 040,00	140 000,00	-
- SCI MARSEILLE 34 BOULEVARD BAGNACCO	2,00		2,00	200,00	(70 000,00)	1,00%	(70 000,00)	-	-
- SCI SCEAUX 34 DESGRANGES	2,00		2,00	200,00	240 740,71	1,00%	240 740,71	1 000,00	-
- SCI VILLE D'AVRAY - 27 RUE DES MARNES	2,00		2,00	200,00	0,00	1,00%	0,00	-	-
- SCI ROBIN 30 GABRIEL PERI	2,00		2,00	200,00	0,00	1,00%	0,00	10 000,00	-
- SCI PARIS 4 RUE MONTELOUE	2,00		2,00	200,00	0,00	1,00%	0,00	0,00	-
- SCI LYON 6 BULLOIAN	2,00		2,00	200,00	140 000,00	1,00%	140 000,00	1 400,00	-
- SCI PETIT NANTERRE	2,00		2,00	200,00	(70 000,00)	1,00%	(70 000,00)	-	-
- SNC OGIC DEVELOPPEMENT	1,00		1,00	100,00	0,00	1,00%	0,00	0,00	-
- SCI CHATELAIN MALABRY 20 AVE H. MARROU	2,00		2,00	200,00	(114 010,70)	1,00%	(114 010,70)	-	-
- SCI MARSEILLE COCHONNE AVE COL. GENOT	2,00		2,00	200,00	(100 100,00)	1,00%	(100 100,00)	-	-
- SCI MARSEILLE CHEMIN DU ROMAN BLANC	2,00		2,00	200,00	0,00	1,00%	0,00	-	-
- SCI LA LONDE LES MAURES RUE DES ARBOUSIER	2,00		2,00	200,00	0,00	1,00%	0,00	-	-
- SCI HYERES 121 CHEMIN DE L'ERMITAGE	2,00		2,00	200,00	(107 707,00)	1,00%	(107 707,00)	0 210,00	-
- SNC TASSIN MEDIT	2,00		2,00	200,00	(10 000,00)	1,00%	(10 000,00)	-	-
- SCI CARRIERS ST RAPHAEL	2,00		2,00	200,00	0,00	1,00%	0,00	-	-
- SCI BANCO AVENUE DU 11 NOVEMBRE 1918	2,00		2,00	200,00	0,00	1,00%	0,00	-	-
- SCI BORDO 100 AVENUE GABRIEL PERI	2,00		2,00	200,00	(20 000,00)	1,00%	(20 000,00)	0,00	-
- SCI THORIGNY BUR MARNE LES BAINS	2,00		2,00	200,00	(410 000,00)	1,00%	(410 000,00)	-	-
- SCI AUX EN PROVENCE ROUTE DES ALPES	2,00		2,00	200,00	0,00	1,00%	0,00	-	-
- SCI ROMANVILLE LEYDIER DE KOCK	2,00		2,00	200,00	(50 107,70)	1,00%	(50 107,70)	-	-
- SCI BONDY 60 RUE CARNOT	2,00		2,00	200,00	(50 000,00)	1,00%	(50 000,00)	-	-
- SCI 1804 RUE GUYMENER	1 000,00		1 000,00	200,00	(500 000,00)	1,00%	(500 000,00)	-	-
- SCI MARSEILLE AVENUE DE LA PLANCHE	2,00		2,00	200,00	(500 000,00)	1,00%	(500 000,00)	-	-
- SCI ANNECY 99 AVENUE DES ROMAINS	2,00		2,00	200,00	(50 000,00)	1,00%	(50 000,00)	-	-
- SCI BLANC MESNIL 93-72 AVENUE PASTEUR	2,00		2,00	200,00	(134 010,00)	1,00%	(134 010,00)	-	-
- SCI COMBES - LA - VILLE 2 MULTIER	2,00		2,00	200,00	(14 401,00)	1,00%	(14 401,00)	-	-
- SCI FRANCONVILLE 270 GENERAL LECLERC	2,00		2,00	200,00	(270 000,00)	1,00%	(270 000,00)	-	-
- SCI LAGNY ZAC SAINT JEAN LOT 5 D, E, T	2,00		2,00	200,00	(200 000,00)	1,00%	(200 000,00)	-	-
- SCI LE VESINET PARC PRINCESSA LOT C	2,00		2,00	200,00	(50 000,00)	1,00%	(50 000,00)	-	-
- SCI LIVERY GARDAN 11 MARQUETTE	2,00		2,00	200,00	(110 107,04)	1,00%	(110 107,04)	-	-
- SCI NEUILLY-PLAISANCE PERU-CLEMENCEAU	2,00		2,00	200,00	(54 301,00)	1,00%	(54 301,00)	-	-
- SCI OGIC CLUCHY SEINE	2,00		2,00	200,00	(27 010,00)	1,00%	(27 010,00)	-	-
- SCI VIROFLAY 9-11 GENERAL LECLERC	2,00		2,00	200,00	(100 700,00)	1,00%	(100 700,00)	-	-
- SCI VILLIERS-BAILLY 100 BLUM	2,00		2,00	200,00	(210 000,00)	1,00%	(210 000,00)	-	-
- SCI AUX LESSEPS ET TUBINGEN	2,00		2,00	200,00	(271 000,00)	1,00%	(271 000,00)	-	-
- SCI AUX RAVAS	2,00		2,00	200,00	0,00	1,00%	0,00	-	-
- SCI JEAN ROSTAND	2,00		2,00	200,00	1,10	1,00%	1,10	0,01	-
- SCI PLAZER 2 RUE DE LA GARE	2,00		2,00	200,00	(5 000,00)	1,00%	(5 000,00)	-	-
- SCI ALFORTVILLE RUE DAUDET	2,00		2,00	200,00	(110 211,00)	1,00%	(110 211,00)	-	-
- SCI COURBEVOIE 140 NORMANDIE	2,00		2,00	200,00	(140 100,00)	1,00%	(140 100,00)	-	-
- SCI SAINT LEU 7 L'ERMITAGE	2,00		2,00	200,00	(200 000,00)	1,00%	(200 000,00)	-	-
- SCI SAINT DENIS 1 RUE GABRIEL PERI	2,00		2,00	200,00	(50 000,00)	1,00%	(50 000,00)	-	-
- SCI LA GARENNE 30 BIS RUE JEAN BONAL	2,00		2,00	200,00	(40 000,00)	1,00%	(40 000,00)	-	-
- SCI OGIC CLUCHY BANZILLON	2,00		2,00	200,00	(50 000,00)	1,00%	(50 000,00)	-	-
- SCI AIX CEZANNE	2,00		2,00	200,00	(110 000,00)	1,00%	(110 000,00)	-	-
- SCI ANNECY TRIANGLE D'OR	2,00		2,00	200,00	(170 000,00)	1,00%	(170 000,00)	-	-
- SCI SAINT CYR PIERRE GURE	2,00		2,00	200,00	(50 000,00)	1,00%	(50 000,00)	-	-
- SCI BORDO JEAN JAURESS	2,00		2,00	200,00	(50 000,00)	1,00%	(50 000,00)	-	-
- SCI EDUILY 24 CHARRIERE BLANCHE	2,00		2,00	200,00	(70 000,00)	1,00%	(70 000,00)	-	-
- SCI BAINTE-FOY LES PRIMEVERES	2,00		2,00	200,00	(50 000,00)	1,00%	(50 000,00)	-	-
- SCI ALLONNES BOURG	2,00		2,00	200,00	(50 000,00)	1,00%	(50 000,00)	-	-
- SCI ANNEMARSE 60 BONNEVILLE	2,00		2,00	200,00	(50 000,00)	1,00%	(50 000,00)	-	-
- SCI BRIGNAIS 104-100 RUE GAL DE GAULLE	2,00		2,00	200,00	(50 000,00)	1,00%	(50 000,00)	-	-
- SCI LYON 8 SAINT-NICOLAS	2,00		2,00	200,00	(50 000,00)	1,00%	(50 000,00)	-	-
- SCI CHAVILLE 21-25 RUE DE JOUY	2,00		2,00	200,00	(50 000,00)	1,00%	(50 000,00)	-	-
- SCI CHASSEBIEU CHEMIN DE L'AFRIQUE	2,00		2,00	200,00	(50 000,00)	1,00%	(50 000,00)	-	-
- SCI MONTELOUE CARVES QUINOUX	2,00		2,00	200,00	(50 000,00)	1,00%	(50 000,00)	-	-
- SCI JUVISY 65-68 AV. G. PERI	2,00		2,00	200,00	(50 000,00)	1,00%	(50 000,00)	-	-
- SCI BUSBY SAINT GEORGES - SYCOMORE	2,00		2,00	200,00	(50 000,00)	1,00%	(50 000,00)	-	-
- SCI LYON 4 CLUB SAVARON	2,00		2,00	200,00	(50 000,00)	1,00%	(50 000,00)	-	-
TOTAL	14 100 044,46	245,30	14 100 044,46	3 702 000,00	48 000 133,00	100,00%	10 071 072,50	20 180 547,00	2 000 070,10

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant représentés par des effets de commerce
	Liées	Sociétés ayant un lien de participations	
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations	14 138 954	-	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	14 138 954	0	
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	14 448 695	679 844	
Autres créances	30 693 654		
Capital souscrit appelé, non versé			
TOTAL DES CREANCES	45 142 350	679 844	
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires			
Autres emprunts obligataires			
Emprunt et dettes / établissement de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	252 581		
Avances et acomptes reçus / commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	310 209		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
TOTAL DES DETTES	562 790	0	

- Entreprises liées : 50% de participations minimum
- Sociétés ayant un lien de participations : de 10% à 49%

QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS EN COMMUN

AFFAIRES BENEFICIAIRES	Résultat Global	Quote-part détenue (en %)	Résultat transféré
. SCI MONTRouGE REPUBLIQUE	12 074,51	0,10%	12,07
. SCI BONDY JULES GUESDE	1 276,72	1,00%	12,77
. SCI ORLY 14 RUE MARECHAL JOFFRE	75 107,25	1,00%	751,07
. SCI PARIS 12 RUE DE POUY	820 559,05	1,00%	8 205,59
. SCI PARIS 4 RUE MONTBRUN	555 190,98	1,00%	5 551,91
. SCI CHOISY LE ROI - ZAC HAUTES BORNES	47 357,54	1,00%	473,58
. SCI FRANCONVILLE BEL AIR	86 887,61	1,00%	868,88
. SCI ROSNY 3 BLD GABRIEL PERI	803 632,99	1,00%	8 036,33
. SCI SCEAUX 34 DESGRANGES	246 748,71	1,00%	2 467,49
. SCI AIX NOTRE DAME DE LA MERCI	18,37	1,00%	0,18
. SCI MARSEILLE HIPPONE 1	535 860,63	1,00%	5 358,61
. SCI MARSEILLE HIPPONE 3	475 340,35	1,00%	4 753,40
. SCI LA CRAU PATRIMOINE - LOG. SOCIAUX	215 504,43	1,00%	2 155,04
. SCI MARSEILLE BLD VERNET	1 396 303,88	1,00%	13 963,04
. SCI MARSEILLE 74 AV. DE LA JARRE	45 021,53	1,00%	450,22
. SCI LA CIOTAT GAROUTIER 2	674 918,42	1,00%	6 749,18
. SCI LA CIOTAT GAROUTIER 3	1 280 298,06	1,00%	12 802,98
. SCI LA CIOTAT GAROUTIER 4	1 226 754,60	1,00%	12 267,55
. SCI LA LONDE LES MAURES	920 065,75	1,00%	9 200,66
. SCI LYON 2 ST JOSEPH	774 579,87	1,00%	7 745,80
. SCI LYON 8 BULLUKIAN	149 464,99	1,00%	1 494,65
. SCI SAINTE-FOY LES LYON 75 AV. FOCH	1 025 784,25	1,00%	10 257,84
. SCI OGIC PARIS GERTY ARCHIMEDE	14 478 645,33	1,00%	144 786,45
. SCI HYERES LA PLAGE	64 871,89	1,00%	648,72
. SNC OGIC DEVELOPPEMENT	83,41	1,00%	0,83
TOTAL	25 912 351,12		259 014,86

AFFAIRES DEFICITAIRES	Résultat Global	Quota-part détenue (en %)	Résultat transféré
. SCI EVRY VIEILLES POSTES	(717,00)	1,00%	(7,17)
. SCI COLOMBES LE VILLAGE	(126,43)	1,00%	(1,26)
. SCI VILLENEUVE GALLIENI	(3 482,71)	1,00%	(34,83)
. SCI GONESSE ILOT CENTRAL	(25 670,10)	1,00%	(256,70)
. SCI BOULOGNE RUE THIERS	(13 859,27)	1,00%	(138,59)
. SCI BOULOGNE 48 RUE AGUESSEAU	(17 020,59)	1,00%	(170,21)
. SCI MONTREUIL JJ ROUSSEAU	(10 803,91)	1,00%	(108,04)
. SCI PARIS 42-44 RUE ORFILA	(793,02)	1,00%	(7,93)
. SCI BOURG LA REINE RUE MARGOTTIN	(48 111,91)	1,00%	(481,12)
. SCI PARIS VILLA BRUNE	(60 975,54)	1,00%	(609,76)
. SCI PARIS 67 RUE PETIT	(130 194,46)	1,00%	(1 301,94)
. SCI PETIT NANTERRE	(78 343,94)	1,00%	(783,44)
. SCI CHATENAY MALABRY AV HENRI MARROU	(114 619,73)	1,00%	(1 146,20)
. SCI CHAVILLE 21-25 RUE E JOUY	(155 717,46)	1,00%	(1 557,17)
. SCI VANVES 20 REPUBLIQUE	(530,64)	1,00%	(5,31)
. SCI ISSY 63 GUYNEMER	(507 354,77)	1,00%	(5 073,55)
. SCI BEZONS AV GABRIEL PERI	(95 585,86)	1,00%	(955,86)
. SCI LE VESINET PARC PRINCESSE LOT C	(3 182,89)	1,00%	(31,83)
. SCI FRANCONVILLE 270 GENERAL LECLERC	(272 487,09)	1,00%	(2 724,87)
. SCI VIROFLAY 9-11 GENERAL LECLERC	(196 753,09)	1,00%	(1 967,53)
. SCI COUREVOIE 146 NORMANDIE	(145 195,13)	1,00%	(1 451,95)
. SCI LA GARENNE COLOMBES JEAN BONAL	(49 346,95)	1,00%	(493,47)
. SCI ST LEU L'ERMITAGE	(201 879,85)	1,00%	(2 018,80)
. SCI PLAISIR 2 RUE DE LA GARE	(6 300,22)	1,00%	(63,00)
. SCI THORIGNY SUR MARNE - LES SAUVIERES	(415 844,99)	1,00%	(4 158,45)
. SCI BONDY 88 CARNOT	(60 634,69)	1,00%	(606,35)
. SCI ROMAINVILLE LEYDIER- DE KOCK	(59 167,78)	1,00%	(591,68)
. SCI LE BLANC-MESNIL 63-71 AVENUE	(134 618,83)	1,00%	(1 346,19)
. SCI LIVRY GARGAN 11 MARGUERITE	(115 197,54)	1,00%	(1 151,98)
. SCI LAGNY ZAC ST JEAN LOTS D, E & T	(208 345,69)	1,00%	(2 083,46)
. SCI NEUILLY-PLAISANCE PERI CLEMENCEAU	(94 591,88)	1,00%	(945,92)
. SCI COMBS LA VILLE 2 MULTIEN	(14 401,09)	1,00%	(144,01)
. SCI ALFORTVILLE RUE DALIDET	(110 211,06)	1,00%	(1 102,11)
. SCI MONTREUIL SERGENT GODEFROY	(0,48)	1,00%	(0,00)
. SCI ST DENIS RUE GABRIEL PERI	(0,09)	1,00%	(0,00)
. SCI OGIC BOULOGNE AVENUE VAILLANT	(1 620,21)	1,00%	(16,20)
. SCI OGIC CLICHY SEINE	(27 910,36)	1,00%	(279,10)
. SCI OGIC CLICHY SANZILLON	(5 329,45)	1,00%	(53,29)
. SCI MARSEILLE 34 BLD BAGNASCO	(76 506,77)	1,00%	(765,07)
. SCI MARSEILLE CORNICHE KERNE	(105 136,31)	1,00%	(1 051,36)
. SCI HYERES CHEMIN DE L'ERMITAGE	(107 737,35)	1,00%	(1 077,37)
. SCI MARSEILLE AVENUE DE LA PLANCHE	(8 360,82)	1,00%	(83,61)
. SCI AIX LESSEPS ET TUBINGEN	(371 341,52)	1,00%	(3 713,42)
. SCI AIX CEZANNE	(110 087,59)	1,00%	(1 100,88)
. SCI LYON 8 BATAILLE	(38 141,81)	1,00%	(381,42)
. SCI VILLEURBANNE 130 BLUM	(215 062,95)	1,00%	(2 150,63)
. SNC TASSIN MERMET	(50 439,89)	1,00%	(504,40)
. SCI CHASSIEU CHEMIN DE L'AFRIQUE	(18 434,94)	1,00%	(184,35)
. SCI ECCULLY 24 CHARRIERE BLANCHE	(7 650,37)	1,00%	(76,50)
. SCI LYON 4 CLOS SAVARON	(12 934,84)	1,00%	(129,35)
. SCI LYON 8 SAINT NESTOR	(70 998,99)	1,00%	(709,99)
. SCI SAINTE FOY LES LYON PRIMEVERES	(93 738,02)	1,00%	(937,38)
. SCI ANNECY 39 AVENUE DES ROMAINS	(37 726,65)	1,00%	(377,27)
. SCI ALLINGES BOURG	(3 281,06)	1,00%	(32,81)
. SCI ANNECY TRIANGLE D'OR	(176 626,41)	1,00%	(1 766,26)
. SCI ANNEMASSE ROUTE DE BONNEVILLE	(72 473,34)	1,00%	(724,73)
TOTAL	(4 963 606,33)		(49 636,07)

ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT	MONTANT		
	Début Exercice	Variation	Fin Exercice
Provisions réglementées : - Amortissements dérogatoires - Provision pour hausse des prix - Provision pour fluctuation des cours Autres : - Décalage entre le retraitement comptable et le retraitement fiscal des SCI de construction-ventes transparentes - Frais de publicité - Honoraires de commercialisation			
Total			

ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT	MONTANT		
	Début Exercice	Variation	Fin Exercice
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation - Provision pour dépréciation des titres de participation - Provision pour charges à venir - Provision pour dépréciation des créances rattachées à des participations Autres : - Contribution ORGANIC - Décalage entre le retraitement comptable et le retraitement fiscal des SCI de construction-ventes transparentes - Provisions non déductibles dans les SCI			
Total			

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Avant Impôt	Impôt correspondant			Résultat Net	
		Théorique	Report définitif à	D0	Théorique	Comptable
+ Résultat courant	1 449 759,06	483 253,02		(1 181 117,00)	986 503,04	2 630 876,06
+ Résultat exceptionnel	(236 246,77)	(78 748,92)		0,00	(157 487,85)	(236 246,77)
- Participations des salariés						
= Résultat comptable	1 213 512,29	404 504,10	0,00	(1 181 117,00)	809 008,19	2 394 629,29

	Libellés	Exercice 2017	Exercice 2016
A			
	1. Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 (hors résultat)	62 966 268	51 440 268
	2. Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	9 668 153	13 450 265
	3. Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	72 634 421	64 890 533
B	Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice		
	1. Variation du capital		
	2. Variation autres postes		
C	(= A3 + B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	72 634 421	64 890 533
D	Variations en cours d'exercice		
	1. Variation du capital		
	2. Variations des primes, réserves, report à nouveau	79 810	82 500
	3. Variations des "provisions" relevant des capitaux propres		
	4. Contreparties de réévaluations		
	5. Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement		
	6. Autres variations (distributions de dividendes)	2 006 766	2 006 766
E	Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N (hors résultat) avant AGO (= C + D)	70 707 465	62 966 268
F	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE hors résultat (= E - C)	(1 926 956)	(1 924 266)
G	dont : variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice		
H	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE (F - G)	(1 926 956)	(1 924 266)

FINANCIERE OGIC

Société par actions simplifiée au capital de 18.243.324 Euros
Siège social : 58/60 avenue Edouard Vaillant – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
505 235 143 R.C.S Nanterre

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le 28 juin,
À 9 heures 30,

Les actionnaires de la société **FINANCIERE OGIC**, Société par actions simplifiée au capital de 18.243.324 Euros, dont le siège social est 58/60 avenue Edouard Vaillant, 92100 Boulogne Billancourt, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président faite conformément aux statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée procède immédiatement à la composition de son bureau.

Monsieur Vincent MENEZ, représentant la société DENTRESSANGLE, Président de la société préside la séance. Monsieur Emmanuel LAUNIAU est appelé comme scrutateur.

Madame Magali BOURGANEL est désignée comme Secrétaire de la séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que plus des deux tiers des actions composant le capital social sont présentes ou représentées.

Le Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. LECTURE DU RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT,
2. LECTURE DU RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES,
3. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017,
4. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE,

4

5. LECTURE DU RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE ET APPROBATION DESDITES CONVENTIONS,
6. RENOUELEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU COMITE DE SURVEILLANCE,
7. DEMISSION D'UN MEMBRE DU COMITE DE SURVEILLANCE,
8. POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES,
9. QUESTIONS DIVERSES.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion du Président,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le texte du projet des résolutions soumis à l'Assemblée,
- les statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et statutaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Président puis des rapports du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport du Président sur la gestion de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- et la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,

approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe et faisant ressortir un bénéfice de 2 394 629,29 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4° du Code général des impôts, tel que stipulé dans le rapport de gestion et qui s'élève à 44 824 €.



En conséquence, elle donne quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice au Président et donne, pour ce même exercice, décharge au Commissaire aux comptes de l'accomplissement de sa mission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir constaté que les comptes clos le 31 décembre 2017 font apparaître un résultat bénéficiaire de 2 394 629,29€, l'Assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice comme suit :

- Distribution d'un dividende global de à raison de 0,11 € par action	2.006.765,64 €
- Réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants	4.180,00 €
- Le solde en « Autres Réserves »	383.683,65 €
Total	2 394 629,29 €

Il est précisé que les 491 580 actions détenues par Financière Ogic n'ayant pas droit au dividende, la somme de 54 073,80 € correspondante sera affectée en report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices clos, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice	Dividende (/ action)	Abattement (*)
31/12/2014	0,11 €	40%
31/12/2015	0,11 €	40%
31/12/2016	0,11 €	40%

() en fonction des dispositions légales en vigueur.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le mandat de membre du Comité de Surveillance de Monsieur Yves Jacquet arrive à expiration, décide de le renouveler pour une nouvelle durée de 3 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et tenue en 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Monsieur Jean Diaz de son mandat de membre du Comité de Surveillance à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveaux membres du Comité de Surveillance, à compter du 1^{er} octobre 2018 et pour une durée de 3 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et tenue en 2021.

- Monsieur Serge Grzybowski né le 14 septembre 1959
- Monsieur Bernard Michel né le 25 février 1948

Messieurs Serge Grzybowski et Bernard Michel ont indiqué qu'ils accepteraient ces fonctions si elles venaient à leur être confiées et ont déclaré n'exercer aucune fonction et n'être frappés d'aucune mesure susceptible de leur interdire lesdites fonctions de membres du Comité de Surveillance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce au titre de l'exercice clos 31 décembre 2017, prend acte de l'absence de telles conventions conclues au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

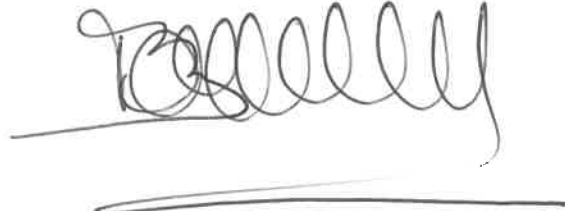
LE PRESIDENT



LE SCRUTATEUR



LE SECRETAIRE



FINANCIERE OGIC SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Associés
FINANCIERE OGIC SAS
Immeuble UPWEST
58 avenue Edouard Vaillant
92517 BOULOGNE BILLANCOURT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCIERE OGIC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-Sur-Seine, le 21 juin 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-
Christophe
Georghiou